



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale, de ce qui suit :

QUE le Conseil municipal de la municipalité de Saint-Athanase, lors d'une séance ordinaire qui se tiendra le **4 août 2025 à 19h30**, au lieu ordinaire des réunions du Conseil, statuera sur une demande visant à autoriser la construction d'une galerie dont l'empiètement sur la marge de recul avant est supérieur à 2 mètres.

QUE la demande visée se situe sur le lot portant le numéro 6 000 715 au Cadastre du Québec, situé au 6158 chemin de l'Église, à Saint-Athanase;

QUE l'aménagement telle que réalisée actuellement est dérogatoire au *Règlement de zonage R 156-2014*, à son article 7.11, qui spécifie que « *Les perrons, les portiques, les balcons, les vérandas, les galeries et les escaliers à découvert annexés au bâtiment principal dont l'empiètement sur les marges de recul est inférieur ou égal à 2 mètres* »;

QUE les personnes intéressées relativement à cette demande de dérogation mineure pourront se faire entendre par le Conseil le **4 août 2025, à 19h30**, ou faire parvenir leurs commentaires, par écrit, à l'intention de la soussignée à l'adresse info@saint-athanase.com au plus tard le **30 juillet 2025, à 16h**.

Fait et donné à municipalité de Saint-Athanase,
Ce 15^e jour de juillet 2025

Claudie Levasseur
Directrice générale et greffière-trésorière